Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_10-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît)
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa, FRABOULET Michel,
Secrétaire de séance : LOMAKINE Brigitte est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_10– OBJET : Participation communale pour les fournitures et les sorties scolaires-année 2026

Rapporteur : GAUTIER Manuel

Lors de la commission finances en date du 10 février 2026, il a été proposé de maintenir le montant de la participation de la commune pour les fournitures et sorties scolaires de l'école publique Lucie Aubrac et de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc. A noter que pour l'école publique, le montant pour la participation aux sorties scolaires ne tient pas compte des sorties à la piscine.

Pour rappel, la participation de la commune de :

- 60 € par enfant inscrit au 1er janvier 2026 et domicilié à Saint-Domineuc pour les fournitures.
- 24,90 € par enfant inscrit au 1er janvier 2026 et domicilié à Saint-Domineuc pour les sorties scolaires.

Au 1er janvier 2026, l'école publique Lucie Aubrac compte 147 enfants inscrits et répondant aux critères exposés ci-dessus. Parallèlement, l'école privée Sainte Jeanne d'Arc compte 117 enfants inscrits et répondant aux critères exposés ci-dessus.

Enfin, pour les enfants domiciliés hors de la commune et inscrits à l'école publique Lucie Aubrac, la commune de Saint-Domineuc émettra un titre de recette, égal au montant de la participation, auprès de la commune de résidence de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_10-DE

Fournitures scolaires				
	2025		2026	
	*Participation par élève :60 €**		*Participation par élève :60 €**	
	Nombre d'inscrits au 01/01/2025	Participation commune	Nombre d'inscrits au 01/01/2026	Participation commune
Ecole Publique Lucie Aubrac	137	8 220 €	147	8 820 €
Ecole privée Ste Jeanne d'Arc	138	8 280 €	117	7 020 €
Total	275	16 500 €	264	16 500 €

Sorties scolaires				
	2025		2026	
	*Participation par élève : 24,90 €**		*Participation par élève : 24,90 €**	
	Nombre d'inscrits au 01/01/2025	Participation commune	Nombre d'inscrits au 01/01/2026	Participation commune
Ecole Publique Lucie Aubrac	137	3 411,30 €	147	3 660,30 €
Ecole privée Ste Jeanne d'Arc	138	3 436,20 €	117	2 913,30 €
Total	275	6 847,50 €	264	6 573,60 €

**Ne concerne que les élèves domiciliés à Saint-Domineuc et inscrits au 01/01/2026*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code l'Education, notamment son article R212-21 ;

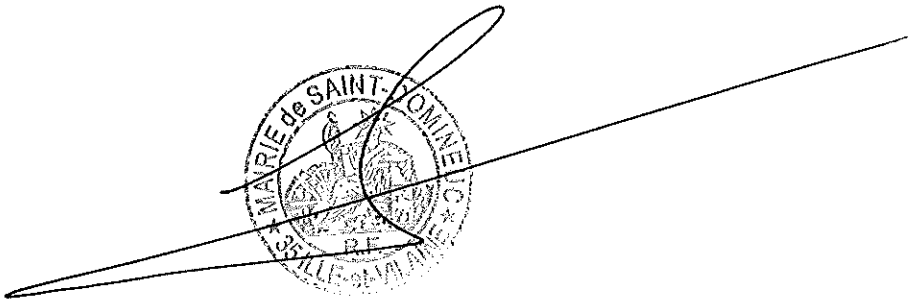
Vu l'avis de la commission finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** les montants des participations tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus,
- **Décide** qu'il sera demandé aux communes extérieures de verser une participation équivalente par enfant inscrit à l'école publique Lucie Aubrac,
- **Précise** que pour l'école publique Lucie Aubrac, il sera ajouté au budget alloué le montant de la participation des communes extérieures,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_10-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

